



Département Technique

72/78 Grande Rue
92314 SEVRES CEDEX – France

FAX : 33 01 46 90 48 48

GSAC/T à/to : « Destinataires »

Réf. : 32/03 GSAC/T

Date : 06 août 2003

Nb de pages : 2

CONSIGNE DE NAVIGABILITE URGENTE (CNU) DEFINIE PAR LA DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE (FRANCE).

CE TEXTE N'EST PAS ENVOYE AUX UTILISATEURS ETRANGERS D'AERONEFS NON IMMATRICULES EN FRANCE. IL APPARTIENT AUX AUTORITES NATIONALES DE LE REPERCUTER SUR EUX DES RECEPTION.

N° U2003-300(A) - CAPEWELL – Parachutes de sauvetage ou de secours (ATA 25)

OBJET : Contrôle des aiguilles de poignées de déclenchement d'ouverture.

1. **MATERIELS CONCERNES** :

Sac-harnais pour voilure de sauvetage ou de secours fabriqués en France ou d'origine étrangère en exploitation en France et équipés de poignées produites avec des aiguilles CAPEWELL fabriquées entre le 28 novembre 2001 et le 15 juillet 2003.

Les Sac-harnais pour voilure de sauvetage ou de secours concernés par cette consigne de navigabilité (CN) sont définis de la manière suivante :

- sac-harnais explicitement déclarés concernés par un Bulletin de Service (BS) du fabricant, ou
- sac-harnais non explicitement déclarés non affectés par un BS du fabricant, ou
- sac-harnais équipés d'un ensemble poignée/câble/aiguille d'origine inconnue, ou
- sac-harnais ayant eu l'ensemble poignée/câble/aiguille remplacé par un équipement comportant des aiguilles CAPEWELL fabriquées entre le 28 novembre 2001 et le 15 juillet 2003.

2. **RAISON**

Des ruptures d'aiguille de secours ont été rapportées par le fabricant CAPEWELL. Non détectées, ces ruptures peuvent conduire à une non ouverture, ou à une ouverture intempestive des voilures de sauvetage ou de secours.

Les aiguilles concernées proviennent d'un lot de fabrication produit entre le 28/11/2001 et le 15/07/2003.

3. **ACTIONS REQUISES ET DELAIS D'APPLICATION**

Afin de s'assurer de l'intégrité et de la fiabilité de l'ouverture volontaire ou d'éviter l'ouverture intempestive de la voilure, avant la prochaine utilisation à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente consigne de navigabilité, sauf si les actions requises ont déjà été effectuées :

- Faire effectuer par un plieur ou réparateur qualifié le Test 1 ("Ripcord Pin Field Test") ou le Test 2 ("Ripcord Pin Test for Repack") décrits dans le Service Bulletin CW03-01 du fabricant CAPEWELL sur tous les sac harnais.
- Informer la DGAC de tous les cas de rupture, de déformation ou de dégradation d'aiguille constatée au cours un de ces tests.

Contact DGAC : SFACT/N.ME (à l'attention de M. Jacques Houget)
DGAC 50, rue Henry Farman 75 720 Paris Cedex 15
Jacques.Houget@aviation-civile.gouv.fr

Le Bulletin de Service CAPEWELL CW03-01 est disponible sur le site du constructeur CAPEWELL à la rubrique « Mandatory test required for ripcord pins » : <http://www.capewell.com>

REF. : Bulletin de Service CW03-01.

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : dès réception à compter du 06 août 2003.